



Mairie de Saint-Georges-Motel  
1, rue de la Coudanne  
27710 St-Georges-Motel  
Tél : 02.37.43.50.98  
Saint.georges.motel@wanadoo.fr

Accueil du public : Mardi 09H00 – 11H30  
Jeudi 14H00 – 16H30  
Accueil téléphonique : Lundi, Mardi 09H30 – 12H00  
Jeudi : 14H00 – 16H30

Modification exceptionnelle fréquentation cantine :



Salle polyvalente : 02-37-43-58-76

Je soussigné(e), Monsieur et/ou Madame .....

En qualité de **père – mère – représentant légal** (rayer la mention inutile)

De l'enfant : .....

Scolarisé en classe de .....

Vous informe que l'enfant susmentionné sera exceptionnellement :

Présent

Absent

Le ...../...../.....

Ou du ...../...../..... au ...../...../.....

Fait le ...../...../..... à .....

*Signature*

ATTENTION ! Ce document ne permet pas la modification/inscription définitive des enfants à la cantine. En cas de souhait de modification définitive, merci de bien vouloir compléter le formulaire « inscription services périscolaires ». Vous pouvez vous le procurer en mairie ou directement auprès des agents de la cantine. Un délai d'au moins 10 jours avant la modification/inscription est nécessaire avant sa prise en compte.

Conformément au règlement intérieur en vigueur, il n'y a pas de déduction possible pour maladie ou absence inférieure à 4 jours consécutifs d'école. Pour une absence supérieure à 4 jours consécutifs d'école, nous décomptons les repas de votre facture dès le lendemain de la réception de votre demande de décompte écrite, accompagnée d'un certificat médical mentionnant le nombre de jour où l'état de santé de l'enfant ne lui permet pas de fréquenter l'école. La demande ne pourra être prise en compte après l'absence du fait que les repas auront été facturés par le prestataire, donc payés par la mairie.



Mairie de Saint-Georges-Motel  
1, rue de la Coudanne  
27710 St-Georges-Motel  
Tél : 02.37.43.50.98  
Saint.georges.motel@wanadoo.fr

Accueil du public : Mardi 09H00 – 11H30  
Jeudi 14H00 – 16H30  
Accueil téléphonique : Lundi, Mardi 09H30 – 12H00  
Jeudi : 14H00 – 16H30

Modification exceptionnelle fréquentation cantine :



Salle polyvalente : 02-37-43-58-76

Je soussigné(e), Monsieur et/ou Madame .....

En qualité de **père – mère – représentant légal** (rayer la mention inutile)

De l'enfant : .....

Scolarisé en classe de .....

Vous informe que l'enfant susmentionné sera exceptionnellement :

Présent

Absent

Le ...../...../.....

Ou du ...../...../..... au ...../...../.....

Fait le ...../...../..... à .....

*Signature*

ATTENTION ! Ce document ne permet pas la modification/inscription définitive des enfants à la cantine. En cas de souhait de modification définitive, merci de bien vouloir compléter le formulaire « inscription services périscolaires ». Vous pouvez vous le procurer en mairie ou directement auprès des agents de la cantine. Un délai d'au moins 10 jours avant la modification/inscription est nécessaire avant sa prise en compte.

Conformément au règlement intérieur en vigueur, il n'y a pas de déduction possible pour maladie ou absence inférieure à 4 jours consécutifs d'école. Pour une absence supérieure à 4 jours consécutifs d'école, nous décomptons les repas de votre facture dès le lendemain de la réception de votre demande de décompte écrite, accompagnée d'un certificat médical mentionnant le nombre de jour où l'état de santé de l'enfant ne lui permet pas de fréquenter l'école. La demande ne pourra être prise en compte après l'absence du fait que les repas auront été facturés par le prestataire, donc payés par la mairie.